

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT



L'essentiel

AMÉLIORER L'HABITAT, PARTOUT, POUR TOUS

ÉDITO

Depuis sa création, en 1971, l'Anah s'est vu confier une mission ambitieuse, celle de l'amélioration de l'habitat privé.

Au fil des évolutions du parc de logements privés, l'Agence a su s'adapter pour répondre aux défis de société : la résorption de l'habitat dégradé, la rénovation énergétique des logements et l'adaptation au vieillissement et à la perte d'autonomie, la revitalisation des centres-bourgs, le traitement des copropriétés dégradées... L'Anah intervient partout où le mal-logement est aigu, aide les ménages les plus pauvres à sortir de la précarité énergétique, à vivre dans des conditions dignes et à vivre mieux dans leur logement.

Son vaste réseau, consolidé année après année, lui confère par ailleurs une capacité d'intervention à la fois puissante et territorialisée. En relation étroite avec les collectivités locales, l'Agence agit au plus près des citoyens et poursuit son action dans le cadre de grands programmes nationaux.

Son intervention permet ainsi de proposer des réponses concrètes à des enjeux sociaux, économiques et écologiques multiples, dont l'urgence est aujourd'hui révélée dans le contexte de transitions climatique, énergétique, sociale et démographique que nous connaissons. L'Agence participe ainsi à la cohésion territoriale et à la lutte contre le réchauffement climatique, en permettant de massifier la rénovation des logements. Depuis 2022, elle pilote et anime France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat cofinancé avec les collectivités territoriales, chargé d'informer et d'accompagner les ménages tout au long de leur parcours de travaux, de façon neutre et indépendante.

Pour réussir, l'Agence sait pouvoir compter sur l'engagement et la mobilisation des collectivités locales qu'elle accompagne dans la définition et le pilotage de leur politique locale de l'habitat privé, en mettant à disposition une expertise, des outils et des financements.

Thierry Repentin
PRÉSIDENT DE L'ANAH



Valérie Mancret-Taylor
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ANAH



L'Anah est une agence qui apporte des solutions sur-mesure aux territoires pour répondre à l'ensemble des problématiques de l'amélioration de l'habitat. Ses résultats démontrent, année après année, la très forte dynamique de rénovation, en réponse aux attentes des Français. »

AMPLIFIER LA RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS

Depuis 50 ans, l'Anah agit pour améliorer le parc privé de logements. Elle consolide, année après année, des résultats en forte dynamique, sur l'ensemble des programmes et dans tous les territoires.

LES CHIFFRES CLÉS *

+ DE
750 000
LOGEMENTS RÉNOVÉS
PAR AN

8,5
Mds€
DE TRAVAUX
GÉNÉRÉS

ET + DE
3 Mds€
D'AIDES DISTRIBUÉES

2,9 Mds€
AUX PROPRIÉTAIRES
POUR LE FINANCEMENT
DE LEURS TRAVAUX

90 M€
POUR L'INGÉNIERIE
AUX COLLECTIVITÉS

+ DE
800
OPÉRATIONS
PROGRAMMÉES

* Données 2023

LES DATES CLÉS

1971

Création de l'Anah, pour financer les travaux des propriétaires bailleurs

1977

Création des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

1994

Création des OPAH copropriété pour prévenir et traiter la déqualification des copropriétés fragiles

2000

Élargissement du périmètre d'intervention de l'Anah aux propriétaires occupants avec la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU)

2010

Création du programme Habiter Mieux pour la rénovation énergétique globale, devenu MaPrimeRénov' Sérénité en 2022

2018

Lancement du Plan Initiative Copropriétés pour permettre une intervention coordonnée et massive sur les copropriétés

2020

Lancement de MaPrimeRénov' pour massifier la rénovation énergétique des logements

2022

Création du service public de la rénovation de l'habitat, France Rénov'

2024

Lancement de MaPrimeAdapt' pour l'adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie

L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 50 ans, l'Anah intervient pour la **réhabilitation du parc de logements privés en France**. Établissement public placé sous la tutelle des ministères du Logement, de l'Énergie, de l'Économie et du Budget, l'Anah accompagne les territoires dans la **conception et la mise en œuvre de leur politique** en faveur de l'habitat privé.

Elle s'engage ainsi à répondre à une **ambition sociale** (lutte contre le mal-logement, réduction des fractures sociales et territoriales, accompagnement des propriétaires modestes) et à une **ambition environnementale** (rénovation énergétique). L'Agence accorde pour cela des aides financières aux propriétaires, occupants comme bailleurs, qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat, que ce soit en maison individuelle, en appartement ou en copropriété.

Pour réussir ses missions et intervenir au plus près des habitants, l'Agence est un **partenaire privilégié des collectivités**. Elle leur propose une ingénierie et des aides financières en **adéquation avec les réalités locales**.

NOTRE ORGANISATION

Au quotidien, l'Anah s'appuie sur une organisation nationale et locale.

L'Agence est présente dans chaque département via le préfet et ses services (DREAL et DDT). Ses missions sont également relayées à l'échelle des collectivités, dans le cadre des **délégations des aides à la pierre**.

Ce maillage permet de rayonner dans toute la France et d'**apporter des réponses concrètes pour chaque territoire**.

L'écosystème de l'Anah s'est également enrichi au fil des années, autour de nombreux autres partenaires (associations, opérateurs, acteurs privés). Par ailleurs, son action est de plus en plus tournée vers le grand public.

NOS MISSIONS

- 1 — **AGIR CONTRE L'HABITAT INDIGNE**
- 2 — **MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**
- 3 — **SOUTENIR ET RÉNOVER LES COPROPRIÉTÉS**
- 4 — **ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT ET LA PERTE D'AUTONOMIE**
- 5 — **REDYNAMISER LES CŒURS DE VILLE ET LES CENTRALITÉS**
- 6 — **AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS PRIVÉS ABORDABLES**
- 7 — **HUMANISER LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT**

NOTRE ACTION

De l'intervention en secteur programmé à l'aide au particulier, l'Anah accompagne les travaux de réhabilitation des logements à toutes les échelles et sur ses différents champs d'action.

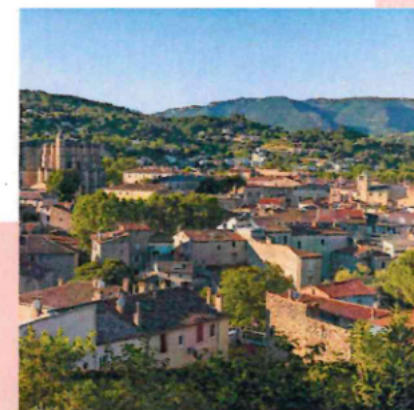
LES AIDES AUX PROPRIÉTAIRES ET AUX SYNDICATS DE COPROPRIÉTAIRES

Pour rénover et réhabiliter les logements privés



L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

Pour accompagner les politiques locales d'amélioration de l'habitat



LE CONVENTIONNEMENT AVEC LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Pour améliorer le parc locatif privé



L'INTERVENTION DANS LE CADRE DES GRANDS PROGRAMMES NATIONAUX

Pour des chantiers à grande échelle en réponse aux priorités gouvernementales



AGIR AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Accompagner les territoires est l'une des missions fondamentales de l'Agence. L'Anah intervient aux côtés des collectivités dans leurs projets d'amélioration de l'habitat privé à travers les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et les Programmes d'intérêt général (PIG).

LES OPAH ET LES PIG

L'action de l'Anah dans les territoires se traduit notamment par des programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH ou PIG). À l'initiative des collectivités, ces dispositifs permettent de définir des objectifs de rénovation et de mener une politique d'intervention ciblée, en zone urbaine comme en zone rurale.

876

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH ET PIG) PILOTÉS PAR LES COLLECTIVITÉS EN 2021

UNE OFFRE DE SERVICE SUR-MESURE

Établie pour une durée de 3 à 5 ans sur la base d'une contractualisation entre l'État, l'Anah et la collectivité, l'OPAH lui permet de bénéficier d'un accompagnement, d'une ingénierie et d'aides financières importantes (études préparatoires, travaux d'office et d'amélioration de l'habitat, suivi animation). Elle permet notamment d'agir efficacement dans la lutte contre l'habitat insalubre et le traitement des îlots dégradés. Certaines OPAH répondent à des enjeux particuliers: renouvellement urbain, revitalisation rurale, copropriétés dégradées.

UN DISPOSITIF D'INTERVENTION VERTUEUX

Le cadre de l'OPAH contribue à l'amélioration de l'habitat privé et du cadre de vie. Outre les incitations individuelles aux particuliers pour la réalisation de travaux, il favorise les investissements publics en faveur des espaces publics, des équipements et services. L'OPAH a également pour effet de déclencher chez les acteurs privés des dynamiques de réinvestissement.

90 M€

POUR L'INGÉNIERIE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN 2021

LES AVANTAGES DES DISPOSITIFS PROGRAMMÉS

Un accompagnement de la collectivité dans sa politique de réhabilitation de l'habitat privé

Des missions de suivi-animation-communication déployées en proximité

Un accompagnement pris en charge pour les particuliers

Des aides de l'Anah plus importantes et complétées par des aides de la collectivité

Une mobilisation des professionnels pour faire travailler des entreprises locales

L'ANAH DANS LES PROGRAMMES NATIONAUX



SOUTENIR LES COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

Aux côtés des collectivités, l'Anah est mobilisée pour prévenir et traiter les copropriétés, et tout particulièrement les copropriétés fragiles ou en difficulté. Depuis 2018, l'Agence pilote le Plan Initiative Copropriétés. Par ailleurs, l'Anah gère le registre national des copropriétés qui recense l'ensemble des copropriétés en France.



REDYNAMISER LE CŒUR DES VILLES

L'Anah participe à la revitalisation des centres-villes dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville et Petites villes de demain, pilotés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. L'Agence met ainsi son expertise et ses financements au service de ces villes, pour rénover l'habitat ancien et l'habitat indigne, pour redonner vie au patrimoine et améliorer le confort de vie des habitants. Elle finance notamment les chefs de projet pour la mise en œuvre de ces programmes.



RENDRE ACCESSIBLE LE PARC LOCATIF PRIVÉ

À travers le développement du conventionnement et de l'intermédiation locative (Loc'Avantages), l'Anah participe activement à la mise en accessibilité du parc locatif privé et à la lutte contre les phénomènes de vacance. L'Agence intervient notamment dans le cadre du Plan Logement d'Abord et coanime le Plan national de lutte contre les logements vacants.

L'ANAH SOUTIEN ÉGALEMENT LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT QUI S'ENGAGENT DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LEURS CONDITIONS D'ACCUEIL.

LE DÉROULEMENT D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE



ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES DANS LEURS TRAVAUX

Pour permettre à tous les Français d'engager des travaux de rénovation de leur logement, la loi Climat et Résilience a créé France Rénov'. Un service public unique, simple et visible pour rendre la rénovation accessible à tous. Il se déploie sur tout le territoire avec une forte implication des acteurs locaux.

UN POINT D'ENTRÉE UNIQUE

France Rénov' est le point d'entrée unique de tous les parcours de travaux, pour la rénovation énergétique comme pour l'amélioration de l'habitat. Les conseillers France Rénov' sont chargés d'apporter des réponses aux ménages sur les différents aspects d'un projet de rénovation, qu'ils soient techniques, juridiques ou financiers.

UN GUICHET DE PROXIMITÉ

Le réseau France Rénov' est organisé territorialement, avec le concours de toutes les collectivités locales. Les Espaces conseils France Rénov' accueillent, informent et conseillent les ménages sur tout le territoire.

UNE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES ÉCHELLES NATIONALE ET LOCALE

Les territoires participent activement à la mise en œuvre de France Rénov', au plus près des enjeux locaux. Le réseau s'articule de façon complémentaire avec les programmes locaux d'amélioration de l'habitat. Cette complémentarité permet de faciliter le passage à l'acte des ménages pour rénover leur logement et de réduire leur reste à charge.

L'USAGER AU CŒUR DE NOTRE INTERVENTION

Grâce à France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat, et aux aides financières qu'elle distribue, l'Anah facilite la rénovation de tous les logements en proposant un accompagnement de bout-en-bout des ménages, des conseils neutres et un reste à charge réduit.

Le parcours des ménages a ainsi été simplifié :

ETAPE #1 **JE M'INFORME AVEC FRANCE RÉNOV'**

ETAPE #2 **JE SUIS ACCOMPAGNÉ PAR
MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'**

ETAPE #3 **JE FINANCE MES TRAVAUX GRÂCE
AUX AIDES PUBLIQUES**

MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' : UN TIERS DE CONFIANCE

Pour sécuriser le parcours des ménages vers des rénovations ambitieuses, les particuliers peuvent être accompagnés par Mon Accompagnateur Rénov'. L'ouverture progressive de cette mission à de nouveaux acteurs permet de rendre accessible à tous l'accompagnement et ainsi d'accélérer la rénovation performante des logements.

LES AIDES AUX PARTICULIERS

FRANCE RÉNOV'

UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR L'INFORMATION,
LE CONSEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES



Le service public pour mieux rénover mon habitat

UN RÉSEAU DE PLUS DE
500
ESPACES CONSEILS

→ UNE PLATEFORME :
FRANCE-RENOV.GOUV.FR

2 000
CONSEILLERS RÉPARTIS
SUR TOUT LE TERRITOIRE

→ UN NUMÉRO
DE TÉLÉPHONE UNIQUE :
0 808 800 700

MAPRIMERÉNOV'

UNE AIDE
POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



MaPrimeRénov'

Pour tous les propriétaires, qui réalisent
une rénovation globale ou par geste.



**MaPrimeRénov'
Sérénité**

Pour les propriétaires occupants
aux revenus modestes, qui réalisent
une rénovation globale de leur logement.



**MaPrimeRénov'
Copropriété**

Pour toutes les copropriétés
qui réalisent une rénovation globale.

→ À savoir

Ces aides peuvent être cumulées avec :

1. des bonus, en cas d'amélioration significative du diagnostic de performance énergétique (DPE)
2. des Certificats d'économie d'énergie (CEE)
3. des aides locales

HABITER SAIN ET SÉREIN

DES AIDES POUR RÉHABILITER UN LOGEMENT
INSALUBRE OU DANGEREUX



Pour les travaux
d'amélioration
de l'habitat.



Pour les travaux
de transformations
lourdes.

HABITER FACILE

UNE AIDE POUR ADAPTER SON LOGEMENT
À LA PERTE D'AUTONOMIE



Pour les travaux d'adaptation du logement
(vieillesse ou handicap).

LOC'AVANTAGES

UNE RÉDUCTION D'IMPÔT
QUI PROFITE À TOUS



Pour les propriétaires bailleurs qui mettent leur
logement en location à un loyer inférieur au marché
local via un conventionnement avec l'Anah.

Peut être
cumulé
avec une aide
aux travaux

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

L'essentiel

Nous suivre :  anah.fr |  @ANAH_officiel |  @ANAH



La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par  DocAxxess